



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 20 février 2019</p>

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 20 février 2019 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le jeudi 07 février 2019, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER

Etaient excusés : M. PANNETIER pouvoir à M. LEBEAU, M. BELLELLE pouvoir à M. WALCH, Mme MOULY pouvoir à Mme MARTIN Céline, M. PITAVY pouvoir à M. BENSOUSSAN

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux frelons asiatiques.

M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal délégué aux finances, répond à une question de Mme Charlotte POMMIER, Conseillère municipale de la liste « Vincennes l'humain d'abord », relative à la suppression d'environ 280 postes d'agents municipaux depuis 2009.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à l'enlèvement et au traitement des déchets.

Mme Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale et Première-Adjointe au Maire, répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la réunion organisée le 7 février 2019 avec Mme Sophie CLUSEL, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

M. Robert MALÉ, Conseiller municipal délégué au commerce, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à l'impact des actions de la Ville en faveur du commerce alimentaire.

Mme Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale et Première-Adjointe au Maire, répond à une question de Mme Anne Laurence ROUGER, Adjointe au Maire chargée de l'enfance de la liste de la Majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à la réunion du Comité de suivi du 19 février 2019 sur la situation de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ), **le compte rendu de la séance du 19 décembre 2018.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport de développement durable 2018 de la Ville de Vincennes, préalablement au débat sur le projet de budget 2019.**
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la commune préalablement au débat sur le projet de budget 2019.**
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 annexé à la présente délibération.**

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 5 abstention(s) : MME MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **la mise en place d'astreintes du personnel communal lorsque les exigences de continuité du service public ou d'impératifs de sécurité l'imposent**

III. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de protocole transactionnel à intervenir avec la société **HERVE** et autorise Madame le Maire à le signer.

IV. DÉPLACEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **ÉMET**, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'arrêté de la commune de Saint-Mandé instaurant une zone à circulation restreinte sur la commune de Saint-Mandé.
- ▷ **ÉMET**, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'arrêté de la commune de Paris instaurant une zone à circulation restreinte sur la commune de Paris.

V. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs applicables au titre de la taxe de séjour à l'ensemble des catégories d'hébergement, fixe le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 € et décide de percevoir la taxe de séjour à échéance trimestrielle à compter du 1^{er} avril 2019.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au réseau d'informations touristiques **Apidae Tourisme**.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le principe d'une tarification, à compter du 1^{er} mars 2019, du topoguide « *Le Bois de Vincennes à pied* » et du fascicule « *L'église Saint-Louis de Vincennes* ».

VI. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement n° 2018 00408 relative au dispositif « *Actions relevant d'une démarche innovante* » applicable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 et autorise Madame le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution de subventions pour les travaux réalisés dans les crèches Aubert, André-Bonhême, Jean-Burgeat, Berthe-Campergue, Domaine du Bois, Multi-accueil du centre, Jarry, Robert-Jobard, Laitières et Fernande-Sarrazin pour un montant de 153 056 € et autorise Madame le Maire à les signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 pour la réalisation et le développement d'actions en direction des enfants de 0 à 16 ans, autorise Madame le Maire à le signer et à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocation du Val-de-Marne, l'attribution de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement n° 201800414 relative au dispositif de renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueil applicable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 et autorise Madame le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais d'Assistantes Maternelles », n°200700401 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise Madame le Maire à la signer.

VII. ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour l'achat du mobilier des écoles, du centre de vacances d'Habère-Poche, des structures de la petite enfance, des accueils de loisirs et des restaurants scolaires et autorise Madame le Maire à la signer.

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme POMMIER, **La sectorisation des écoles publiques de Vincennes, à compter de l'année scolaire 2019-2020, telle que présentée dans le document annexé à la délibération tenant compte de l'évolution démographique des quartiers de la ville.**

VIII. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **les conventions d'objectifs et de financement relatives au dispositif « Soutenir les projets portés par des adolescents » applicables du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 et autorise Madame le Maire à les signer.**

IX. SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le principe d'une tarification horaire pour la location du gymnase du groupe scolaire Simone-Veil, applicable à tout utilisateur, à l'exception des établissements scolaires publics vincennois du 1^{er} degré ainsi que des associations sportives vincennoises à la fois membres du Comité consultatif des sports et affiliées à une Fédération sportive qui bénéficieront d'une mise à disposition gracieuse.**



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 10 avril 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Président,
Charlotte LIBERT-ALBANEL

Le Secrétaire,
Robert MALÉ



Question orale relative aux frelons asiatiques

Madame la Maire,

Parmi les drames environnementaux qui se succèdent, l'un est arrivé cette année dans le Val-de-Marne pour s'installer durablement si on ne prend pas les moyens adéquats.

Le frelon asiatique a attaqué en nombre toutes nos ruches, provoquant des dégâts importants en prédation d'abeilles mais aussi en stress, les colonies devenant paralysées face aux frelons en attente devant leurs ruches.

Les pertes sont déjà constatées par les apiculteurs qui ne peuvent pas lutter seuls. Les nids de plusieurs milliers de frelons s'installent en grande hauteur à l'abri des regards, tant dans le domaine public que privé. Or cette espèce invasive, classée nuisible en catégorie 2, n'oblige pas le Préfet à prendre en charge sa destruction tant qu'un arrêté n'est pas publié pour préciser les modalités de mise en œuvre du Décret du 21 avril 2017.

Par ailleurs, le risque sanitaire pour l'homme s'est concrétisé dès cette année par des accidents majeurs, 1ères hospitalisations en Ile-de-France, décès dans d'autre département.

Pour éviter le développement de ces risques pour l'homme et la disparition des colonies d'abeilles, à Vincennes et ailleurs, déjà bien mises à mal par le varroa, les néonicotinoïdes, le roundup des jardins, la mobilisation doit être générale dès maintenant, afin d'être prêts pour la fin de l'hiver 2019.

Seriez-vous d'accord pour mettre en œuvre dès maintenant les actions suivantes :

- Former les services de la ville à la reconnaissance des nids primaires du frelon (1 reine et quelques dizaines d'individus) puis secondaires (des milliers), avec nomination d'un référent,
- Installer des pièges sélectifs sur le domaine public,
- Sensibiliser l'ensemble de la population à la détection de ces mêmes nids (via Vincennes Infos et Internet, animations sur stand lors de la journée des jardiniers ou APIdays en juin prochain, et organiser la collecte des informations (via le site de la ville),
- Prendre en charge financièrement la destruction des nids quel que soit le statut du propriétaire du terrain, en contractant un marché annuel avec un prestataire (150 à 200€ l'intervention) ou octroyer une subvention de 5000€ pour 2019 aux apiculteurs via le groupe de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA), pour les interventions dans le seul domaine privé,
- Mobiliser le Territoire Paris Est Marne et Bois pour que l'ensemble de ces mesures couvre tout son territoire.

Espèce invasive, le frelon asiatique n'a pas de prédateur, et l'abeille européenne ne sait pas se défendre. Les apiculteurs amateurs ou professionnels sont démoralisés et extrêmement préoccupés par cette nouvelle cause d'affaiblissement majeur des colonies. Ils sont vos interlocuteurs naturels pour la mise en œuvre de ces propositions.

Réponse de M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé du Développement durable, à la question orale posée par Mme Murielle HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale Europe Écologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère collègue,

Vous le soulignez, la présence du frelon asiatique n'épargne pas l'Île-de-France, et Vincennes est hélas bien sûr concernée. Nous sommes sensibles aux questions de protection de la biodiversité, et fiers par ailleurs de notre miel vincennois : la lutte contre cette espèce invasive et la protection des abeilles ont évidemment à nos yeux beaucoup d'importance.

Depuis la découverte du frelon asiatique en France en 2004, plusieurs textes ont été adoptés, tant au niveau européen que national. Il existe actuellement deux cadres réglementaires : celui relatif aux dangers sanitaires pour les espèces animales suivies par le ministère de l'agriculture – autrement dit pour la protection des abeilles domestiques –, et celui relatif aux espèces exotiques envahissantes suivie par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Les opérations de lutte sont définies par l'article L.411-8 du Code de l'environnement. L'autorité administrative (c'est-à-dire le préfet, désigné par le décret du 21 avril 2017) peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens d'espèces exotiques envahissantes. Les préfets peuvent notamment ordonner la destruction sur des propriétés privées, mais la réglementation n'apporte pas de précisions sur le financement de ces opérations.

Il existe par ailleurs un plan régional de lutte contre le Frelon Asiatique de la FREDON Île-de-France mis en place par la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF).

Sachez par ailleurs que Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, a écrit au Ministre de l'Écologie et du Développement durable François de Rugy afin que soit trouvée une solution pour la prise en charge efficace de la destruction des nids de frelons, dont le coût cumulé pourra hélas *in fine* être non négligeable.

Durant l'été-automne 2018, six nids signalés au service Hygiène et habitat. Ils ont été détruits par des entreprises spécialisées, à l'initiative de la Ville dans deux cas où les nids étaient sur l'espace public, ou à celle des propriétaires concernés. Côté ville, les agents des espaces verts sont effectivement bien sensibilisés à l'identification de cet insecte, la difficulté restant, au-delà de la présence des frelons dans l'espace public, de localiser précisément les nids pour assurer leur destruction.

... / ...

Un article de sensibilisation a été publié dans *Vincennes info* en octobre dernier. Il est prévu évidemment de le republier à l'approche de la belle saison et de manière régulière, car la lutte concertée contre cette espèce passe par la vigilance de chacun. Il est recommandé aux Vincennois de contacter la mairie (service Hygiène et habitat) pour le recensement de cette espèce, mais effectivement, la prise en charge de la destruction est du ressort des propriétaires.

En outre, nous sensibilisons ponctuellement les Vincennois à l'existence du frelon asiatique en tant qu'espèce invasive et au rôle primordial des abeilles dans notre écosystème dans le cadre annuel des Apidays, organisé avec l'Union nationale de l'Apiculture française.

Quant à la pose de pièges, elle est à notre connaissance encore sujette à caution car ceux-ci ne sont pas toujours assez sélectifs pour ne pas décimer d'autres espèces.

Nous portons aussi une attention particulière aux essences d'arbres que nous plantons. Nous évitons par exemple les tilleuls, qui attirent beaucoup les pucerons et les acariens, suscitant des écoulements de miellat dont le frelon asiatique est très friand.

Vous évoquez par ailleurs dans votre question d'autres facteurs négatifs pour les abeilles, et notamment le recours aux insecticides. Vincennes est depuis plusieurs années passée au zéro phyto, bien avant l'obligation réglementaire, et des sensibilisations sur ces questions sont toujours réalisées lors de la fête des plantes et du jardinier et via au moins un article chaque année incitant les Vincennois à ne pas utiliser de produits phytosanitaires. Sachez également qu'à l'occasion de la semaine pour les alternatives aux pesticides, qui a lieu fin mars, un nouvel article est prévu dans *Vincennes info* afin d'inciter les Vincennois concernés à ne pas recourir à ces produits particulièrement préjudiciables aux populations d'abeilles.

Charlotte Pommier
Conseillère municipale,
Membre du groupe Vincennes, l'humain d'abord.

Conseil Municipal de Vincennes, le 20 février 2019

Madame la Maire,

Question orale sur la suppression d'environ 280 postes d'agents municipaux depuis 2009

Parmi les points figurant à l'ordre du jour ce soir, trois sont l'occasion d'évoquer le nombre de postes des agents de la commune.

- 1) Le « Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » indique 741 postes permanents, dont 669 titulaires.
- 2) Le « Rapport d'orientation budgétaire » décompte aussi 741 postes permanents.
- 3) Le « Tableau des effectifs » comptabilise, lui, 1067 postes budgétaires.

J'ai déjà eu l'occasion de poser la question concernant cette incohérence.

Après une première réponse en intervention orale, genre « vous n'avez pas bien compris, c'est technique... », la dernière réponse que j'ai obtenue devant le conseil municipal, tentait assez laborieusement d'expliquer, en substance, que la mise à jour du Tableau des effectifs était chose si complexe que même les services préfectoraux, questionnés, ne trouvaient pas de solution, et que, au surplus, il fallait conserver quelques marges de manœuvre, nécessaires aux aléas de la gestion des ressources humaines...

Une marge de manœuvre de 45% de l'effectif réel ? C'est d'une précision chirurgicale !

Malgré les précisions apportées à l'issue de la commission, le passage sur la « gestion du temps de travail » dans le Rapport d'orientation budgétaire est tout aussi clair.

On y lit : « il faut préciser que 697 agents sont placés sur des postes à temps complet et 44 sur des postes à temps non complet. On note que parmi les agents à temps complet, 53 agents ont été autorisés à travailler à temps partiel. (...) Il convient également d'ajouter que 88 agents sont sur des postes à temps non complet ou exerçant des missions relevant de cadres d'emplois de la filière culturelle d'enseignement... ».

C'est limpide !

Il faut vraiment une farouche volonté de comprendre pour y retrouver ses petits... Ce serait pourtant tellement plus simple de disposer d'un tableau des effectifs à jour.

Comme vous ne nous facilitez pas les choses, et essayant de m'y retrouver, j'observe que les dépenses de personnel sont passées de 32 845 000 € en 2009 à 32 245 000 € en 2018.

Soit une **diminution** de 600 000 € en 9 ans !

Si on prend en considération le "Glissement Vieillesse Technicité", (le "GVT") et la hausse des charges que vous mentionnez, ces chiffres traduisent une sérieuse réduction des effectifs.

Celle-ci n'a jamais été soumise au conseil municipal.

Le tableau des effectifs budgétaires, quant à lui, traverse les diminutions de personnel sans broncher, à un iota près.

C'est la Chambre Régionale des Comptes qui apporte l'explication dans son rapport, en 2016 : Les « principes de gestion affirmés par le maire consistent à recourir à plus d'externalisation afin de maîtriser (lisez réduire) les charges de personnels ».

Telle est votre politique. Je ne la partage pas mais, comme tout le monde, je la constate.

Alors pourquoi n'avez-vous pas le courage politique de convoquer le Comité Technique, avec les représentants du personnel et de leur expliquer que vous avez supprimé 280 postes, sans les consulter malgré l'obligation qui vous est faite ?

Ceci est la marque du mépris dans lequel vous tenez cette instance de concertation obligatoire.

Le conseil municipal, dans sa fonction de chambre d'enregistrement des décisions prises en faisant fi de son avis, devra ensuite entériner la nouvelle liste des effectifs.

Peut-on qualifier votre budget de sincère, avec un tel tableau des effectifs budgétaires supérieur de 45% à l'effectif réel ?

Comptez-vous enfin, Madame la Maire, prendre en considération mon observation ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie, Madame, de recevoir mes salutations distinguées,

Charlotte Pommier



Réponse de M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal délégué aux Finances à la question orale
posée par Mme Charlotte POMMIER,
Conseillère municipale de la liste « Vincennes, l'humain d'abord »

Chère collègue,

Vous nous interrogez sur le tableau des effectifs et plus particulièrement sur le différentiel de postes que vous relevez depuis 2009.

Je ne peux que vous redire que le travail sur ce sujet est encore en cours.

Néanmoins, je souhaiterais revenir sur certaines de vos affirmations et parfaire ainsi votre connaissance quant aux obligations statutaires et juridiques qui sont les nôtres et que nous respectons bien entendu scrupuleusement.

- Parler de mépris du Comité Technique me semble quelque peu osé comparativement à votre posture qui prend cette instance, par le biais de votre question, en otage. Soyez rassurée sur le fait que le CT soit totalement informé des effectifs réels. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir d'ailleurs, que les suppressions de poste sont obligatoirement soumises aux séances du Comité Technique, ce qui est le cas à Vincennes. En revanche, s'agissant du tableau des effectifs la seule obligation porte sur les créations de postes et non sur les suppressions.
- S'agissant de la sincérité de notre budget, comment pouvez-vous la remettre en cause, sauf à dire que vous ne distinguez pas la différence entre les postes pourvus et les postes ouverts ? Les postes pourvus, donc ceux effectivement occupés, sont annexés au budget et permettent d'avoir une connaissance exacte des effectifs réels ... ce qui me semble être votre demande et donc répondre à votre question.

Enfin, si le principe d'une gestion maîtrisée des dépenses de personnels, est, indépendamment de toute considération partisane, une nécessité compte-tenu des diminutions des concours de l'Etat ces dernières années, elle n'est nécessairement pas gage d'une baisse de la qualité du service public qui reste à Vincennes notre priorité.



Réunion du Conseil Municipal du 20 février 2019
Question orale posée par Anne Marie MAFFRE BOUCLET
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur l'enlèvement et le traitement des déchets

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié 5 compétences obligatoires aux Etablissements publics Territoriaux dont la gestion des déchets et assimilés.

Cette compétence « gestion des déchets et assimilés » est constituée d'une part, de la collecte selon 3 modes principaux – collecte porte à porte, en apports volontaires ou en déchetterie et d'autre part du traitement des déchets par l'incinération, le recyclage et la valorisation des déchets collectés confiés au SYTCOM pour notre ville. Le rapport 2017 sur la qualité et le prix de l'élimination des déchets qui vient d'être examiné par le conseil du territoire de Paris Est Marne et Bois du 18 février nous renseigne précisément sur quelques données :

- une augmentation importante et très satisfaisante pour les déchets végétaux 29 à 44 tonnes soit + **50%**, une augmentation moindre pour les emballages de 1926 à 2048 tonnes de **6%**, et plus faible encore pour le verre de 115 tonnes à 1130 de **1,4 %**
- une tendance à la baisse des encombrants de **22 %** (638) qui interroge les modalités et le rythme du ramassage sur notre ville.

Dans le même temps, on constate :

- l'enlèvement des ordures ménagères décolle de + **18,4%**, le refus de tri par le Sycotom en progression sur cette même période.

Aussi, en cohérence avec les éléments de bilan des actions de l'Agenda 21 menées en 2018 sur notre ville examinés ce jour même, L'exigence de **la réalisation effective** de la réduction des ordures ménagères et des déchets collectés sur notre ville qui serait de nature à « booster » la participation des vincennois à l'engagement dans le temps vers l'objectif O déchet, nous paraît devoir être portée afin d'inverser la tendance à la hausse constatée.

Aussi, souhaitons – nous vous poser, Madame Le Maire, la question suivante :

Êtes-vous prête à relever le défi et à vous engager concrètement sur ces questions pour les années 0 venir, en impulsant des actions d'informations et de participations citoyennes pour faire de notre ville un exemple pour notre territoire à la hauteur des engagements de son agenda 21 ?

Réponse de M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé de la Collecte sélective, à la question orale posée par M^{me} Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale PS de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère collègue,

Nous sommes, comme vous, convaincus depuis longtemps que le meilleur déchet est celui qu'on ne génère pas. Il reste en attendant primordial que ce qui peut être recyclé le soit, et, nous le savons, les volumes de déchets recyclables qui entrent dans les filières dédiées peuvent encore s'accroître. Dans ce contexte, les chiffres que vous rapportez concernant les tonnages collectés en matière d'emballages et de verre sont le signe que le réflexe du recyclage continue de progresser chez nos concitoyens. La récente extension des consignes de tri en matière d'emballages devrait d'ailleurs confirmer cette tendance. Le bon score de l'année 2017 pour la collecte des végétaux est aussi encourageant, même si la structure urbaine de Vincennes explique que le tonnage reste globalement modeste

En ce qui concerne la baisse de 22 % du tonnage des encombrants, c'est également un signal positif qui s'explique par le passage courant 2017 à la collecte sur rendez-vous, qui poursuivait deux objectifs : permettre à nos trottoirs de retrouver un état de propreté acceptable le lundi, et responsabiliser le recours à ce service, dont la facilité d'utilisation incitait certains à jeter tout et n'importe quoi – et souvent autre chose que des encombrants. En complément, le système des déchetteries mobiles, qui favorise le recyclage, a pris son essor.

La hausse du volume d'ordures ménagères, à hauteur de 18,4 %, est évidemment en apparence un mauvais chiffre. Mais elle a en réalité une explication technique, liée à un changement sur les statistiques prises en compte dans le cadre de la mise en place du Territoire : les chiffres fournis intègrent désormais pour Vincennes le tonnage de collecte des déchets industriels et commerciaux, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela représentait, en 2016, 1.965 tonnes, à additionner aux 10.158 tonnes d'ordures ménagères, soit 12.123 tonnes : au total, on est plutôt sur une baisse de l'ordre de 1,2%.

Par ailleurs, même en prenant en compte ces DIC, le tonnage d'ordures ménagères par habitant à Vincennes reste dans la moyenne basse au sein du Territoire, et inférieur à celui de Fontenay, de Saint-Mandé, de Joinville ou de Charenton. Vous nous interrogez sur les actions d'informations et de participations citoyennes que nous mettons en œuvre. Je vais y revenir mais l'on ne peut que regretter les signaux négatifs qui sont parfois donnés sur ce terrain au niveau national, comme avec le choix qui a été fait au Parlement de reporter l'interdiction des couverts et vaisselles jetables en plastique.

En ce qui nous concerne, le succès important du défi zéro déchets, pour lequel nous avons dû refuser des inscriptions tant il a motivé les Vincennois, et les initiatives en cours dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire ne sont que des exemples parmi d'autres du souci qui est le nôtre d'informer et de faire participer les habitants à cet objectif. Sachez également que nous avons commencé à répertorier avec le service Développement économique de la Ville les commerçants vendant du vrac, ainsi que les commerçants qui acceptent les clients avec leurs contenants. Ces commerçants seront prochainement identifiés par un logo.



Réunion du Conseil municipal du 20 février 2019
Question orale posée par Annick LE CALVEZ
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la réunion organisée le 7 février 2019 avec Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat
chargée des personnes handicapées

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Nous souhaiterions savoir pourquoi il n'a été fait aucune communication autour de la « réunion publique » organisée le 7 février dernier à l'Hôtel de Ville dans le cadre du « Grand débat national » avec la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel.

Ni la population, ni les élus du Conseil municipal, pas plus que les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) n'ont été prévenus de cette réunion.

Certes, cette réunion était à l'initiative de l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) et a été organisée dans un délai très court, il est pourtant aujourd'hui facile de diffuser rapidement une information quand on le souhaite.

Un débat avec une secrétaire d'Etat ne se présente pas tous les jours et le sujet est d'importance. Il est dommage de ne pas en avoir fait profiter le plus grand nombre.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au Maire chargée des Solidarités
à la question orale posée par Mme Annick LE CALVEZ Conseillère municipale
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère collègue,

Vous nous interpellez sur la communication ou plutôt sur ce que vous appelez la non communication mise en place autour de la venue de la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées le 7 février dernier.

Comme vous le dites dans votre question très justement, cette réunion a été organisée à l'initiative de l'Union Nationale des Centres communaux et intercommunaux d'action sociale. Les délais d'organisation ont été plus que courts puisque la demande d'accueillir cette soirée nous a été adressée 48 heures avant le soir du débat.

Je parle bien d'accueil car nous n'avons fait que répondre favorablement à une demande de mise à disposition de salle. La Municipalité n'était, en effet, pas puissance invitante. Aussi, la dimension, le contenu, les personnalités et le déroulé de la soirée ont été pilotés par les organisateurs de ce débat.

S'agissant des personnes ayant assisté à la réunion, nous avons été sollicités pour convier les présidents d'associations qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes concernées par le handicap et ils ont été nombreux à se rendre disponibles.

Par ailleurs, si votre question devait trouver ses fondements sur une remarque politique, alors je me permettrai de vous rappeler la très large information que nous avons relayée dans nos différents supports s'agissant des deux réunions publiques organisées dans le cadre du « Grand débat national » et qui se sont tenues le 31 janvier et le 12 février dernier.

Un témoignage supplémentaire qui va dans le sens du respect du débat démocratique auquel la Majorité municipale est très attachée.



Réunion du Conseil municipal du 20 février 2019

Question orale posée par François STEIN, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur l'impact des actions de la Ville en faveur du commerce alimentaire

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Le dynamisme, la diversité et la qualité des commerces de proximité est une préoccupation ancienne, mais permanente pour nos concitoyens. Elle est d'autant plus justifiée dans une période de rapide mutation des modes de consommation et de distribution.

Nous ne reviendrons pas sur la problématique des points de vente de la presse sur laquelle nous sommes souvent intervenus et que vous mentionnez désormais régulièrement.

Comme vous l'indiquez dans les délibérations portant sur ce sujet :

« Le Code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour les communes de préempter les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Le Conseil Municipal par délibération en date du 25 mars 2009 a institué le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux et a délimité le périmètre de sauvegarde permettant la mise en œuvre de ce droit. »

La majorité municipale a fait le choix d'utiliser ce droit de préemption pour le maintien et le développement de commerces alimentaires.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui la situation des commerces alimentaires à Vincennes, qui, certes, semble meilleure que dans d'autres villes proches, ne paraît pas évoluer favorablement : avec de plus en plus de commerces non alimentaires en centre-ville (alors même que dans le secteur de l'habillement les fermetures se multiplient dans notre pays), et une réduction des commerces traditionnels d'alimentation dans les autres quartiers.

Aussi, dans ce contexte, souhaitons – nous vous poser, Madame Le Maire, les questions suivantes :
Quel est le résultat sur le long terme des décisions de préemptions de fonds et de baux commerciaux prises par la Ville depuis 2009 ?

Plus généralement, quelles données chiffrées pouvez-vous présenter au Conseil quant à l'évolution dans les dernières années du nombre et du type de commerces alimentaires dans le centre-ville de Vincennes, mais aussi dans les autres quartiers de notre Ville ?

Réponse de Monsieur Robert MALÉ, Conseiller municipal délégué au Commerce, à la question orale posée par M. François STEIN, Conseiller municipal PS de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher collègue,

Vous nous interpellez au sujet de la dynamique commerciale dans notre ville. Vincennes compte 6491 établissements, toutes activités confondues. Sur ce total, les commerces de détail, services de proximité et restauration représentent 1 119 établissements.

Et les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Pour 1 000 habitants, en 2018, on comptait dans le département 12,5 commerces ; au sein du Territoire Paris Est Marne & Bois, 15 commerces ; et à Vincennes, 22 commerces (contre 18,6 il y a une dizaine d'années).

Quant au taux de vacances, il est d'environ 15 % dans le Département ; 13 % sur le Territoire ; et entre 7 et 8 % à Vincennes.

La base permanente des équipements (BPE), produite par l'INSEE et disponible en open data sur data.gouv.fr et permet de comparer le nombre de commerces existant sur chaque commune francilienne.

Comparaison n'est pas raison, mais je me suis permis de mettre en regard les chiffres que donne cette base pour Vincennes avec ceux de communes de petite couronne au nombre d'habitants comparable. Autour de 50 000 habitants on peut raisonnablement se faire une idée de la situation de Vincennes par rapport à Maisons-Alfort, Fontenay-sous-Bois, Suresnes, Clamart ou Meudon.

Parmi ces communes, Vincennes est celle qui compte le plus de supérettes, grandes surfaces et supermarchés (17 contre 13 à Maisons-Alfort et 12 à Clamart), d'épiceries au sens large (29 contre 27 à Maisons-Alfort, 23 à Clamart, 20 à Suresnes et 19 à Fontenay), de magasins d'équipement de la maison (11 adresses contre 7 à Suresnes et moins ailleurs), de chausseurs (16 contre moins de 10 ailleurs).

Vincennes compte 25 boulangeries (autant qu'à Fontenay, contre 29 à Maisons-Alfort mais 22 à Suresnes), 16 boucheries (contre 18 à Clamart mais 15 à Maisons-Alfort, 12 à Meudon et 10 à Fontenay), 1 poissonnerie (autant qu'à Suresnes, contre 2 à Clamart, 3 dans cette base à Fontenay, ce qui n'est plus le cas à notre connaissance, et aucune dans les autres communes testées). Côté vêtements, on compte 88 enseignes à Vincennes (contre une trentaine à Clamart, Suresnes ou Fontenay et moins ailleurs) ; pour les fleuristes, 14 magasins à Vincennes, soit 1 de moins qu'à Suresnes mais 2 de plus qu'à Maisons-Alfort et Clamart et 5 de plus que Fontenay ; etc., etc.

Finalement notre plus mauvais score est à chercher du côté des stations-service... !

Si l'on additionne les commerces alimentaires spécialisés et ceux d'alimentation générale, 14 % de nos commerces sont des alimentaires ; s'y ajoutent 23 % de cafés et restaurants, à comparer aux 16 % de magasin consacrés à la beauté et au bien-être, 11 % de prêt à porter et 11% d'agences immobilières.

Quant aux préemptions, comme vous le soulignez, ce droit a été institué par notre assemblée en 2009. Nous l'avons exercé pour des commerces alimentaires sur 5 adresses :

- Au 101, rue de Fontenay, rétrocedé à la place d'une activité de restauration rapide en avril 2013 à une épicerie fine, qui a exercé plusieurs années avant de céder la place l'an dernier à un caviste ;
- Au 2, avenue de la République, rétrocedé en décembre 2013, où une activité de réception des commandes de produits frais, Fresh Relay, a succédé à un bazar ;
- Au 32, rue Robert-Giraudineau, rétrocedé en septembre 2017, où est installé le chocolatier Julien Dechenau, qui y a ainsi succédé à une activité de même nature ;
- Au 45, rue Raymond-du-Temple, rétrocedé en mars 2018, qui accueille la pâtisserie de Laurent Duchêne, là où un agent immobilier et courtier devait succéder à un chausseur ;
- Au 23, rue Robert-Giraudineau, dont nous avons voté la rétrocession en décembre dernier à un commerce alimentaire de vente sur place et à emporter, et qui pourra y remplacer un salon de massage.

Mais bien évidemment, notre action auprès des commerces ne se limite pas à ces seules préemptions. Nous accompagnons au quotidien les porteurs de projets et jouons autant que possible les facilitateurs, comme nous l'avons fait par exemple pour la boucherie de la rue DeFrance ou le commerce de fruits, légumes et produits laitiers de la rue de Montreuil, plus récemment.

Soyez certain que Vincennes est fière est du dynamisme de ses commerçants, et convaincue de la force à préserver que constitue cette attractivité, pour laquelle nous nous battons à leurs côtés.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Madame le Maire,

Un Comité de suivi sur la situation de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry est prévu le 19 février prochain.

Pouvez-vous, s'il vous plait, nous faire un point de la situation ?

Je vous en remercie.

Réponse de Mme Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale du Val-de-Marne et
Première Adjointe à la question orale posée par Mme Anne-Laurence ROUGER,
Adjointe au Maire de la liste « Avec vous pour Vincennes. »

Chère collègue,

Hier soir, s'est, en effet tenu, le second Comité de suivi pour poursuivre la démarche de transparence et d'information que nous avons, conjointement avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, toujours privilégiée, depuis la découverte de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry l'an dernier.

Madame le Maire et Madame Evelyne RABARDEL, Vice-Présidente du Conseil départemental chargée des collèges, ont pu ainsi, en présence de Jean-Philippe LEGUEULT, Sous-Préfet du Val-de-Marne, du Sénateur Laurent LAFON et de moi-même, répondre à toutes les questions que les participants ont souhaité leur poser.

Au préalable de ce temps d'échanges, le cabinet chargé des investigations dans les sols et mandaté par le Conseil départemental, avait pu présenter les résultats des sondages effectués depuis plusieurs mois, les différentes méthodes de dépollution testées et les grandes orientations des différentes étapes à venir pour dépolluer le site.

S'il est à ce stade encore difficile d'établir un plan de gestion définitif et précis visant à déterminer les procédés utilisés pour dépolluer le site, l'engagement a été pris vis-à-vis des parents d'élèves, des représentants de l'Education nationale, des personnels et des riverains que toutes les précautions seraient mises en œuvre pour ces opérations à venir.

Par ailleurs, le temps nécessaire aux travaux de dépollution n'étant pas encore, lui aussi, clairement appréhendé, Monsieur le Sous-Préfet, Madame RABARDEL et Madame le Maire ont assuré l'ensemble des membres du Comité de suivi de leur intention de solliciter les partenaires institutionnels qui ont permis l'implantation du collège provisoire sur le Cours des Maréchaux, afin que l'autorisation accordée soit prolongée.

Vous le voyez, notre mobilisation collective reste donc toute entière sur le suivi de ce dossier.
